

Avis d'échéance

Les lecteurs reçoivent un courrier leur demandant de restituer dans les délais les documents empruntés et arrivant prochainement à échéance.

Comment est-ce que ça fonctionne ?

1. Type lecteur avec des droits standard : ge-eu, ge-ev, ge-lc, ge-ls, ge-pu

Les lecteurs reçoivent **1** jour avant l'échéance de prêt un **email** les avertissant que le prêt des documents arrive à échéance.

Cet email est envoyé pour tous les documents ayant une classe d'exemplaire « prêt standard » ou « prêt court ».

2. Type lecteur avec des droits élargis : ge-cd, ge-ce, ge-cu, ge-cv

Les lecteurs reçoivent **21** jours avant l'échéance de prêt **soit un email, soit un courrier postal** les avertissant que le prêt des documents arrive prochainement à échéance.

Ce courrier est envoyé pour tous les documents ayant une classe d'exemplaire « prêt standard ».

Exception :

- Un email est envoyé **1** jour avant l'échéance aux lecteurs ayant des droits élargis mais ayant emprunté des documents avec un délai de prêt de 28, 14 ou 7 jours.

3. Types lecteurs « bibliothèque » re-pi et « gestion » ge-sg, ge-sr

Il n'y a pas d'avis d'échéance pour ces types de lecteur.

Que faut-il faire dans les bibliothèques ?

Pour les lecteurs ayant une adresse email : **RIEN**, le courrier est envoyé automatiquement.

Pour les lecteurs n'ayant pas d'adresse email : encouragez ces lecteurs à donner une adresse afin de bénéficier de ce nouveau service.

Cas particuliers

Que se passe-t-il si un lecteur n'a pas d'adresse email ?

- S'il s'agit d'un lecteur avec des droits standard, il n'y a pas d'avis d'échéance.
- S'il s'agit d'un lecteur avec des droits élargis et ayant emprunté des documents avec une échéance à la fin du semestre, un courrier postal est préparé (procédure habituelle d'envoi des lettres de fin de semestre).

Que se passe-t-il pour les documents avec une classe d'exemplaire « prêt très court », « exclu du prêt », « séminaire », « séminaire support magnétique » ?

- Il n'y a pas de courrier envoyé aux lecteurs

Que faire si un email revient car l'adresse n'est plus valide ?

- Soit corriger dans Virtua l'adresse email si on la connaît
- Soit supprimer l'adresse dans Virtua pour que le prochain courrier (lettre de rappel) soit envoyé par courrier postal.

Des doutes ? Autre cas ?

La DIS est à votre disposition : 022 379 71 80, info-rbg@unige.ch

Vos lecteurs ont une question ?

Proposez-leur d'envoyer un message depuis l'OPAC du Réseau des bibliothèques genevoises grâce au lien « Contact ».